PROFESSIONALS ONLY

Carmignac Portfolio Grande Europe

Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois

M. Denham

INVESTIR DANS LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES DE MANIÈRE RESPONSABLE

Carmignac est une société d'investissement consciente de ses responsabilités. A la fois très engagée dans l'identification et l'évaluation de son propre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), tous les Fonds Carmignac prennent en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement. Carmignac Portfolio Grande Europe adopte une approche plus étendue de l'analyse des critères ESG, selon sa philosophie, son processus d'investissement et les convictions de son gérant.

Un engagement historique

L'investissement responsable n'est pas une nouveauté chez Carmignac. Depuis toujours, forts de notre esprit d'indépendance et de transparence, nous avons maintenu des standards élevés en matière d'investissement responsable, conscients de notre devoir envers nos investisseurs et de notre influence en tant qu'acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs. En devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2012, nous avons renforcé le niveau de transparence de l'application des critères ESG dans nos processus d'investissement.

Une approche socialement responsable présente à chaque étape du processus d'investissement

Dans son processus d'investissement, Carmignac Portfolio Grande Europe intègre des recherches ESG internes et indépendantes, une sélection négative et positive, une analyse des émissions carbone, ainsi que de nombreuses réunions avec les sociétés et les parties prenantes. Chaque étape du processus d'investissement aide précieusement le gérant à sélectionner les sociétés les plus attrayantes et à construire un portefeuille avec une faible empreinte carbone, tout en offrant une approche ISR transparente aux investisseurs.

Une prise de décision « responsable »

Mark Denham, gérant du Fonds Carmignac Portfolio Grande Europe, a démontré un intérêt particulier et des convictions personnelles envers les problématiques ESG. Pour ce Fonds, il a élargi la liste d'exclusion de Carmignac en appliquant des limites à un éventail plus large de secteurs controversés[1] et en incorporant ses propres analyses ISR. De plus, son implication active en tant qu'actionnaire est devenue une priorité afin d'engager le dialogue et d'atténuer les risques associés aux problématiques ESG des entreprises dans lesquelles le Fonds est investi.

(1) La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur notre site (dans la Politique d'exclusion située sur la page Politiques et Rapports) et sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.
Pour en savoir plus sur le Label ISR, visitez www.lelabelisr.fr.
Pour en savoir plus sur le Label Towards Sustainability, visitez www.towardssustainability.be.

CARMIGNAC
RISK MANAGERS

Notre chemin vers l'investissement socialement responsable

L'ISR commence dès le début du processus d'investissement, lorsque nous filtrons l'univers d'investissement du Fonds.

Le Fonds investit dans les actions européennes en adoptant **une approche d'investissement axée sur les fondamentaux.** L'analyse des sociétés se fait au travers de filtres financiers et d'un système de notation. Elle permet d'identifier les sociétés ayant les meilleures perspectives de croissance sur le long terme, c'est-à-dire celles combinant profitabilité élevée et réinvestissement des bénéfices, en interne ou en externe. Par ailleurs, **le choix des titres s'effectue aussi selon deux filtres complémentaires importants**. Tout d'abord via **une sélection négative**, qui empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, les armes controversées ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité[1]. Puis, via **une sélection positive**, afin de sélectionner les sociétés qui ont une contribution positive significative et mesurable à la société ou la planète[2].

Des recherches et analyses approfondies affinent le choix des titres et la construction de portefeuille.

Une fois filtré, l'univers d'investissement du Fonds est analysé grâce à **des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés.** Pendant cette phase, le gérant **interagit avec les entreprises et les parties prenantes,** identifiant ainsi les risques ESG. **Les rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et les recherches ESG spécialisées sont consultées, et les controverses potentielles abordées.** Le portefeuille est ensuite construit en prenant en compte ces aspects.

L'importance accordée à l'ISR ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise.

Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, le gérant vise à participer à tous les votes possibles[3], renforçant ainsi notre engagement **à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite** vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(1) La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur notre site (dans la Politique d'exclusion située sur la page Politiques et Rapports) et sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement. (2) Nous évaluons la contribution des entreprises à la société (Besoins essentiels et Émancipation) ou l'environnement (Changement climatique et Ressources naturelles) au travers d'un filtre d'impact positif basé sur les objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies et MSCI ESG. (3) Nous nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 100% hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

À destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique. N'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Carmignac Portfolio Grande Europe (le "Fonds") est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio, une société de gestion de fonds d'investissement régie par la loi luxembourgeoise, confirme à la directive UCITS. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la règlementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KIID/DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, le dernier rapport (semi-) annuel de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID doit être fourni au souscripteur avant chaque souscription, il doit le lire avant chaque souscription. **Informations légales importantes** : Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. « Carmignac » est une marque déposée. « Risk Managers » est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

Carmignac Gestion - 24 place Vendôme - 75001 Paris. Tél : (+33) 01 42 86 53 35
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676.
Carmignac Gestion Luxembourg - City Link, 7 rue de la Chapelle – L-1325 Luxembourg. Tél : (+352) 46 70 60 1 – Filiale de Carmignac Gestion.
Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549.

CARMIGNAC
RISK MANAGERS